Termes (11)



Cahier de gestion

Périmètre Délimité des Abords du Château
et de l'église Notre-Dame de Termes

Novembre 2024

DRAC OCCITANIE
32 rue Dalbade BP 811 - 31080 TOULOUSE
Pôle Patrimoines Architecture Service de l'architecture, des espaces protégés et de la qualité du cadre de vie

UDAP 11 - 14 rue Basse - CS 40057 11890 CARCASSONNE

atelier LAVIGNE architecture & patrimoines

GUILLAUME DUHAMEL URBANISME
Sites patrimoniaux et paysages culturels

Sommaire

Pourquoi un cahier de gestion ? 03

Chapitre 1 / Préserver la qualité du bâti villageois 04
- ❖ Comment améliorer ma façade ?
- ❖ Comment ravaler ma façade ?
- ❖ Comment prendre le jour et intégrer des terrasses en toiture ?
- ❖ Comment requalifier ou créer une devanture commerciale ?
- ❖ Comment créer ou requalifier une clôture, un mur de clôture, un portail ?
- ❖ Comment intégrer des panneaux solaires ou photovoltaïques ?

Chapitre 2 / Maintenir l'authenticité des formes urbaines rurales 11
- ❖ Comment intégrer de nouvelles constructions au sein de l'existant ?
- ❖ Comment s'implanter dans la pente ?
- ❖ Comment aménager les cours et jardins ? Les piscines ?
- ❖ Comment étendre un quartier ?

Chapitre 3 / Intégrer des ouvrages et constructions dans le grand paysage 16
- ❖ Comment construire un bâtiment agricole ?
- ❖ Comment intégrer ou créer un camping ?

Chapitre 4 / Aménager et mettre en valeur les espaces publics 19
- ❖ Quels sont les points d'étape pour aménager ?
- ❖ Quels sont les principes clés des aménagements ?

Chapitre 5 / Encadrer les installations saisonnières et les équipements touristiques 22
- ❖ Comment aménager des lieux d'accueil touristiques ?
- ❖ Comment intégrer les parcs de stationnement ?
- ❖ Comment gérer les enseignes, pré-enseignes et la publicité ?
- ❖ Comment gérer les terrasses ?
- ❖ Comment encadrer les installations temporaires ?

Chapitre 6 / Maintenir le caractère paysager et agricole écrin des monuments 28
- ❖ Comment gérer les compositions végétales héritées ?
- ❖ Comment protéger le petit patrimoine bâti ?



Vue aérienne. Source : Vincent Antech

Pourquoi un cahier de gestion ?

Afin d'accompagner la création du périmètre délimité des abords autour du château et de l'église Notre-Dame de Termes, une série de fiches techniques a été élaborée.

Elles ont pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire, dans leurs démarches de projet afin de garantir la qualité et la mise en valeur de l'écrin du château. Elles contiennent un ensemble de préconisations et orientations stratégiques importantes, objectifs partagés par l'ensemble des acteurs.

Elles concernent :

> les collectivités (et leurs partenaires : architectes, urbanistes, paysagistes) au travers des outils dont elles disposent, dans le cadre de leurs compétences.

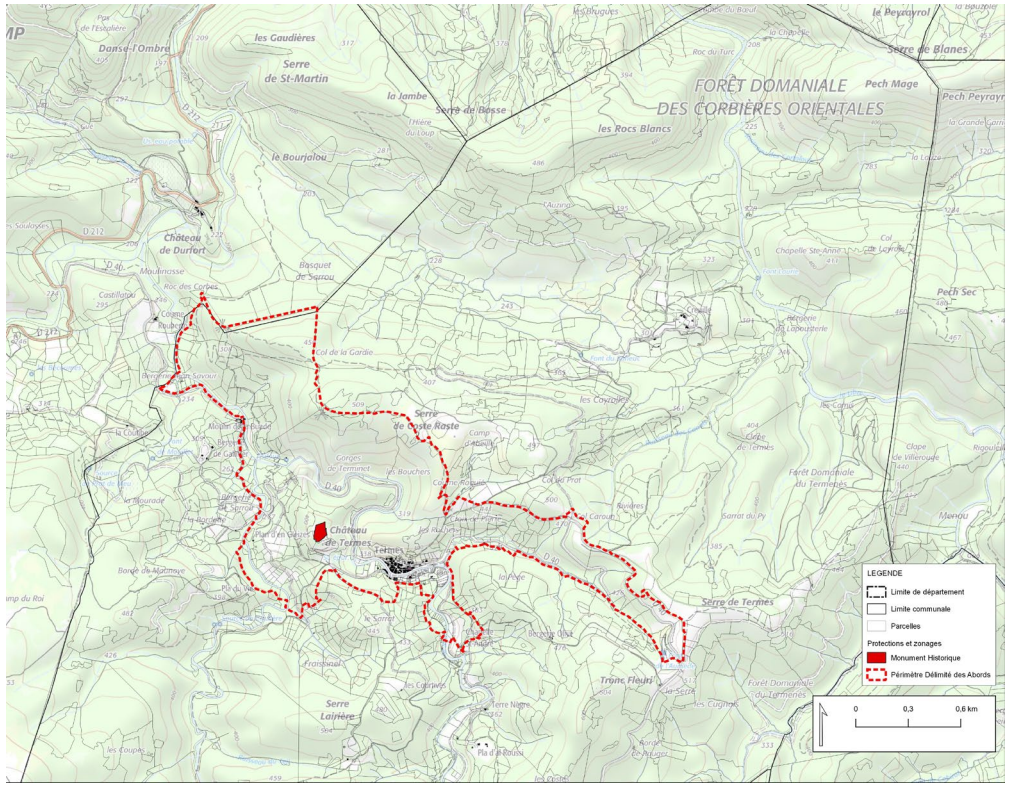
Exemple d'opérations concernées : requalification des espaces publics ; insertion de dispositions dans les documents d'urbanisme (réglementaires ou prescriptifs)…

> les particuliers et les professionnels qui les accompagnent (architectes, paysagistes, maîtres d'œuvres), qui, dans le cadre d'un projet de rénovation, de construction, d'évolution du bâti, d'aménagement de jardin, s'interrogent sur les orientations à donner, les dispositions à prendre.

Exemple d'opérations concernées : rénovation d'une maison ancienne ; construction d'une maison neuve ; modifications sur la toiture, les menuiseries…

> les artisans, dans les travaux à réaliser.

Exemple d'opérations concernées : travaux sur toitures, menuiseries, ravalements…



Carte de délimitation du Périmètre Délimité des Abords

Chapitre 1 :

Préserver la qualité du bâti villageois

- Comment améliorer ma façade ?
- Comment ravaler ma façade ?
- Comment prendre le jour et intégrer des terrasses en toiture ?
- Comment requalifier ou créer une devanture commerciale ?
- Comment créer ou requalifier une clôture, un mur de clôture, un portail ?
- Comment procéder avec les panneaux solaires ou photovoltaïques ?

Comment améliorer ma façade ?

Objectifs

Le bâti villageois, de toute époque, implanté au pied du château, constitue l'ensemble de cohérence des Monuments Historiques. L'objectif est de valoriser le village, en conservant le bâti, en le restaurant et en lui permettant d'évoluer dans le caractère de son architecture.

Plusieurs points sont à soigner : l'écriture architecturale liée à l'organisation des percements, les matériaux de construction des façades cohérents avec les structures bâties et l'intégration d'équipements.

Préconisations

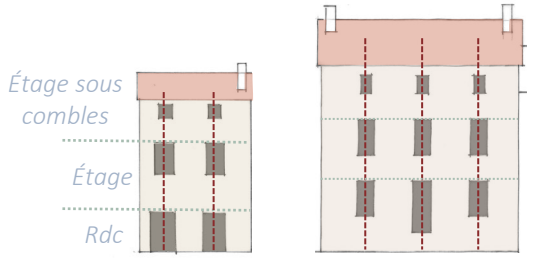
- **Respecter la composition de la façade** : alignement des travées d'ouverture, hiérarchie des niveaux, forme, dimension et proportion des baies.

- **Faire évoluer la composition de la façade en cohérence** : la création ou l'élargissement d'une baie s'intègre dans la composition de la façade, et reprend une forme plus haute que large.

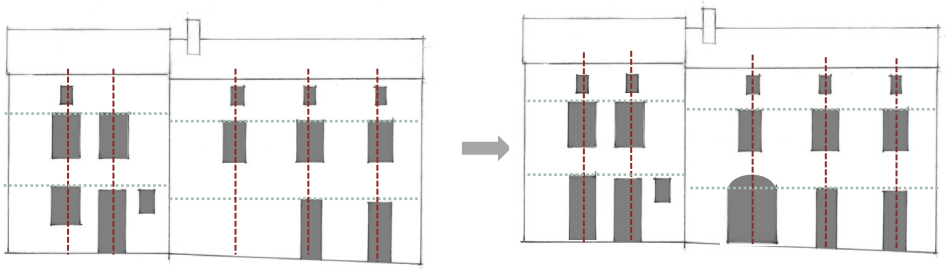
- **Retrouver une façade cohérente :** lorsque la composition architecturale n'est plus cohérente, qu'elle a été altérée par des modifications, que ce soient des percements, des ajouts, des élargissements de baies, des bouchements ou toute autre intervention, elle fait l'objet d'un projet architectural de modification pour retrouver une composition architecturale cohérente.

- **Intégrer les équipements** : les compteurs sont intégrés dans la maçonnerie sans saillie. Les PAC, ventouses et appareillages divers ne sont pas en saillie et apparents sur les façades visibles de l'espace public. Les câbles, boîtes de dérivation sont dissimulés de façon à ne pas oblitérer les façades.

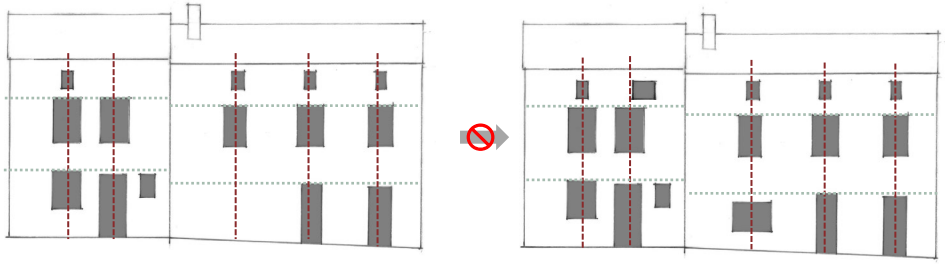
Illustrations



Composition de maisons traditionnelles à 2 ou 3 travées sur 3 niveaux. Les baies respectent l'ordonnance verticale et horizontale de la façade.



Les baies modifiées ou créées respectent les proportions et l'ordonnance de la façade. Une grande baie de type charretière peut être aménagée.



Les nouvelles baies ne respectent pas les proportions des autres baies ni l'alignement horizontal du rez-de-chaussée. La façade est déstructurée.

Comment ravaler ma façade ?

Objectifs

L'usage de matériaux locaux et de mortiers de teintes proches confère aux paysages urbains de Termes, une grande cohérence, tout en attribuant aux structures des qualités environnementales sur lesquelles développer des méthodes d'amélioration spécifiques.

Les préconisations sur les enduits, matériau et mise en œuvre, ont pour but de promouvoir ces qualités.

Préconisations

- **Enduire pour protéger les façades** : les maçonneries en moellons de pierre, hourdées au mortier maigre de chaux naturelle et de sable sont conservées. Les parements des maçonneries de moellons de pierre sont enduits de mortier de chaux naturelle et sable de même couleur que le sable local.

- **Colorer les façades :** les couleurs des enduits, des menuiseries et des ferronneries sont définies en fonction des couleurs existantes anciennes et de façon à assurer l'intégration dans le site.

- **Isoler par l'extérieur** : Sur les bâtiments avant 1948, des matériaux d'amélioration des performances thermiques peuvent être inclus dans les mortiers d'enduit extérieur sous réserve que ces matériaux soient compatibles avec la respiration de l'enduit. Sur les bâtiments après 1948, l'isolation par l'extérieur des façades restitue l'aspect d'une maçonnerie enduite. Cependant, ce genre de dispositif n'est pas pertinent s'il forme une rupture d'alignement des façades entre biens mitoyens.

- **Peindre les menuiseries** : les menuiseries de porte, de porte de garage, de fenêtre, les impostes et les contrevents en bois sont peints. Les teintes sombres de type gris et bruns foncés ou très vives de type rouges et bleus vifs, sont déconseillées.

Illustrations



Composition de maisons traditionnelles à 2 ou 3 travées sur 3 niveaux. Les baies respectent l'ordonnance verticale et horizontale de la façade.

Comment prendre le jour et intégrer des terrasses en toiture ?

Objectif

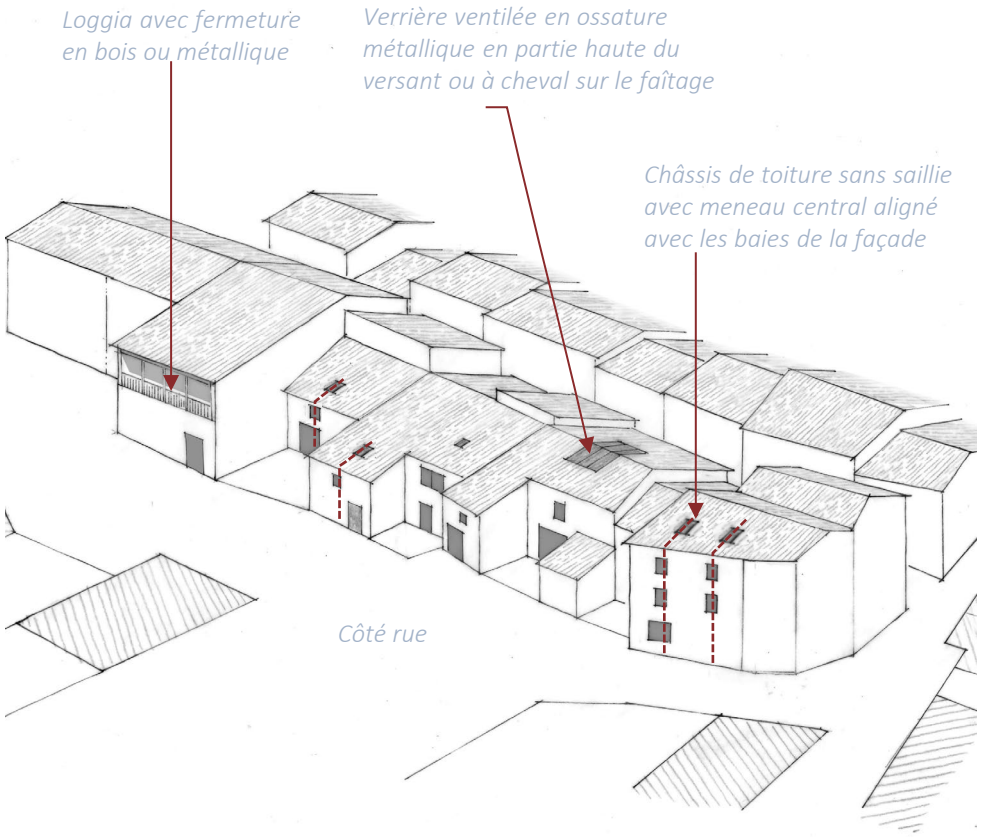
Le village historique est caractérisé par la valeur de ses toits en tuiles canal de terre cuite. Cette valeur est extrêmement sensible dans le paysage du château et de l'église.

L'objectif est de maintenir cette qualité et de permettre une évolution des ouvertures et équipements du toit en cohérence.

Préconisations

- **Conserver et restaurer les toits :** les toitures du bâti sont conservées et restaurées suivant leur type, formes et matériau, en correspondance à l'époque de l'édifice et aux dispositions du bâti. Les matériaux de couverture traditionnels sont la tuile canal de terre cuite de couleur brun/rouge, à partir de la fin du XIXe siècle, plus exceptionnellement la tuile dite de Marseille.
- **Créer des percements dans le toit ,** les percements de prise de jour autorisés en toiture sont du type :
  - ✓ Châssis de toiture, sans saillie, de dimension maximum 78x98 (118)cm, composé avec les baies des étages,
  - ✓ Verrière : ventilée, pouvant s'ouvrir pour les verrières à créer, en ossature métallique peinte, positionnée en haut de versant ou à cheval en faîtage.
- **Créer une mirande, séchoir ou loggia,** la modification de la façade et de la toiture, est autorisée dans le respect des règles de hauteur et sous réserve d'être :
  - ✓ Située sur le dernier étage ou l'attique du mur gouttereau,
  - ✓ Et couverte intégralement par le pan de toit
  - ✓ Et fermée par des structures légères en métal ou en bois peint, implantés sur le même plan que la façade ou en retrait de celle-ci pour former une galerie ouverte.

Illustrations



source : Atelier Lavigne

Comment requalifier ou créer une devanture commerciale ?

Objectifs

Les façades des maisons, les devantures et les vitrines bordent les rues et les places et participent à leur ambiance. Travailler sur les devantures c'est aussi améliorer la qualité architecturale de la façade et la perception du village, le rendre plus agréable et plus attractif.

L'objectif est de promouvoir l'aménagement des boutiques et des enseignes dans le caractère des immeubles et du paysage des rues, ruelles dans lequel elles se situent.

Préconisations

- **Aménager une devanture :** la devanture se limite au rez-de-chaussée. Elle laisse apparents les éléments architecturaux des étages. La réalisation d'une devanture nouvelle ou la transformation d'une devanture existante doit être conçue en s'adaptant à l'architecture du bâtiment (éléments porteurs, matériaux, proportions de la façade). Les menuiseries sont en bois ou en métal. Elles sont peintes.
- **Choisir entre une devanture** en feuillure ou une devanture en applique :
  - ✓ La devanture en feuillure : s'inscrit dans une arche ou une baie composée à cet effet. La vitrine se situe en retrait de la façade à l'intérieur du percement.
  - ✓ La devanture en applique vient contre la façade pour habiller la baie. Elle est composée de coffre de parements horizontaux et verticaux (entablement et pied droits) en bois peint.
- **Dessiner la devanture et intégrer ses équipements :**
  - ✓ La grille et le volet de fermeture
  - ✓ L'enseigne (cf.p25)
  - ✓ Les stores et les bannes
  - ✓ L' éclairage de la devanture et de l'enseigne
  - ✓ Les caissons et émergences techniques

Illustrations



CONTRE-EXEMPLE : Devanture avec store et enseigne, juxtaposés sans souci de composition. Menuiseries des baies non-harmonisées.

EXEMPLE : Devanture inscrite en feuillure dans la baie. Composition rationnalisée et intégration des équipements.

source : Atelier Lavigne

Comment créer ou requalifier une clôture, un portail, un mur de soutènement

Objectifs

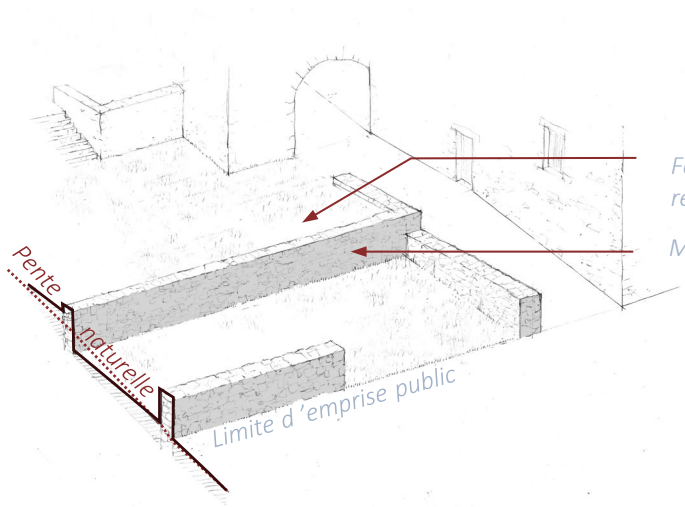
Les murs de soutènement, les murs de clôture anciens en pierre ou récents dotés de grilles ornementales contribuent à tramer le paysage urbain du village. Ils forment des enclos pour les cours, les jardins et bordent les rues, en assurant la continuité des cheminements.

L'objectif est de préserver et mettre en valeur ces éléments mais aussi de promouvoir un traitement dans l'esprit d'ensemble des nouveaux murs et clôtures.

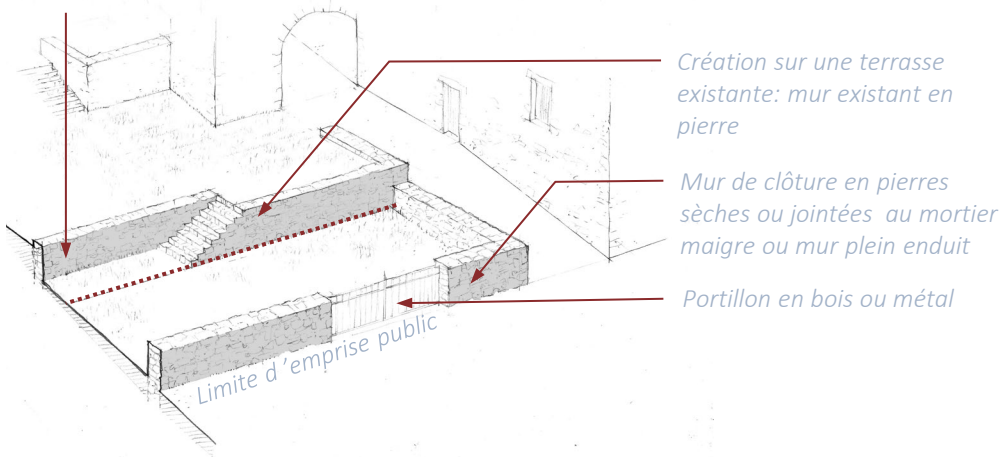
Préconisations

- **Conserver et restaurer les murs :** les murs et les clôtures présentant une valeur patrimoniale sont conservés et restaurés dans le respect de leur disposition architecturale, matériau et mise en œuvre : mur maçonné et rejointoyé, mur en pierre sèche…
- **Créer ou élargir une ouverture** : la création ou l'élargissement d'ouvertures pour assurer des accès est possible, sous réserve que ces ouvertures soient compatibles avec le caractère des lieux et qu'elles fassent l'objet d'un traitement architectural identiques aux accès anciens. Les ouvertures nouvelles sont fermées d'un portail de bois plein à lames verticales jointives, ou en métal peint, d'une hauteur en rapport avec celle du mur.
- **Construire un mur de soutènement :** dans le cas de la construction ou reconstruction d'un mur de soutènement, la hauteur est adaptée en fonction du terrain naturel.
- **Doubler la clôture légère** : la clôture ajourée, en grillage léger et souple, non brillante, de teinte grise ou verte, est doublé d'une haie mélangée. Elle est constituée d'essences locales mélangées pouvant être taillées.

Illustrations



Mur de soutien créé à l'identique du mur existant en pierre



source : Atelier Lavigne

Comment procéder avec les panneaux solaires ou photovoltaïques ?

Objectifs

La conciliation entre le développement des énergie renouvelables et en particulier les panneaux solaires et la préservation ou l'amélioration du cadre de vie requiert une vigilance fine dans les espaces protégés, qu'ils soient bâtis ou non bâtis.

L'objectif est de proposer quelques pistes de réflexion pour aborder cette thématique et l'ouvrir à des sujets plus larges comme par exemple la mutualisation des moyens.

Préconisations

- Se référer au *Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires à l'usage des services instructeurs et des porteurs de projets 2023*.
- Pour autant, d'autres solutions peuvent être envisagées :
- **Mutualiser en un seul lieu** ou édifice les demandes d'équipements solaires, par exemple sur petit équipement collectif pour plusieurs demandeurs(montage d'une coopérative…).
- **Réfléchir à l'installation des panneaux** sur des ouvrages construits sur l'espace public, par exemple des ombrières sur un parking ou un petit édifice public.

Illustrations



L'ombrière implantée sur un parking public, intègre les panneaux solaires en toiture. Cette énergie produite alimente les postes de recharge pour voiture électrique. Villerouge-Termenès. Source : Atelier Lavigne

Chapitre 2 :

Maintenir l’authenticité des formes urbaines des villages

- Comment intégrer de nouvelles constructions au sein de l'existant ?
- Comment s’implanter dans la pente ?
- Comment aménager les cours et jardins ? Les piscines ?
- Comment étendre un quartier ?

Comment intégrer de nouvelles constructions au sein de l'existant ?

Objectifs

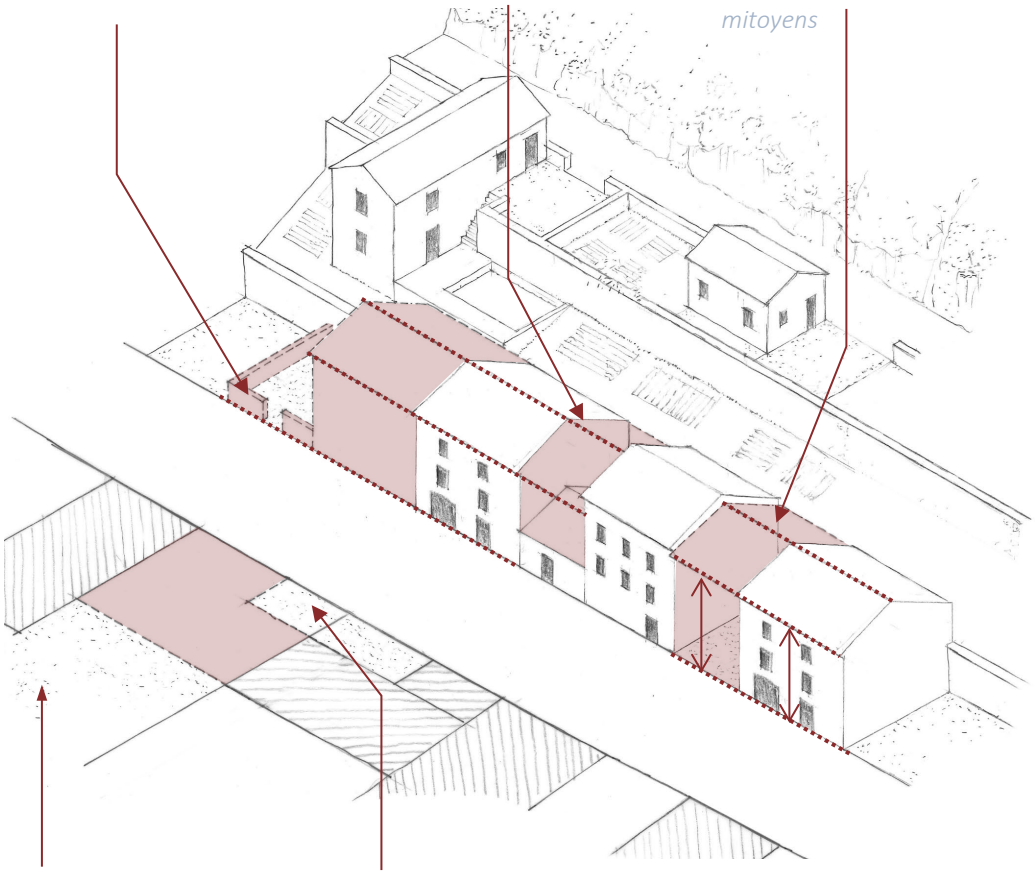
Le noyau villageois de Termes, pour répondre aux besoins d'habitabilité, est susceptible d'accueillir des constructions sur les parcelles non bâties ou étendre les constructions existantes.

L'objectif est d'intégrer ces nouvelles constructions en cohérence avec la trame bâtie existante.

Préconisations

- **Construire un volume simple :** Les constructions nouvelles doivent présenter une simplicité d'implantation et de volume.
- **Implanter à l'alignement :** Dans les espaces bordant l'espace public, les constructions principales sont implantées à l'alignement de la voie ou emprise publique. Le retrait d'une partie de la construction forme une cour.
- **Harmoniser les hauteurs :** Dans la mesure du possible, la hauteur des constructions principales est égale à la hauteur médiane des constructions mitoyennes, ou des immeubles riverains, mesurées à l'alignement sur la voie ou emprise publique.
- **Concevoir l'architecture :** la conception architecturale est libre et doit être en harmonie avec le paysage de Termes.
- **Composer la façade :** la composition tient compte des rythmes urbains et architecturaux : rythme du parcellaire, volumétries, hiérarchies de percement, relation des pleins et des vides, planéité des façades, jeux de saillies accrochant la lumière, combinaison des matériaux minéraux et ligneux, textures et couleurs etc…
- **Maintenir l'équilibre entre le bâti et les espaces non bâtis** : la création de nouvelles constructions s'accompagne de l'aménagement d'espaces libres, cours et jardins.

Illustrations



source : Atelier Lavigne

Comment s'implanter dans la pente ?

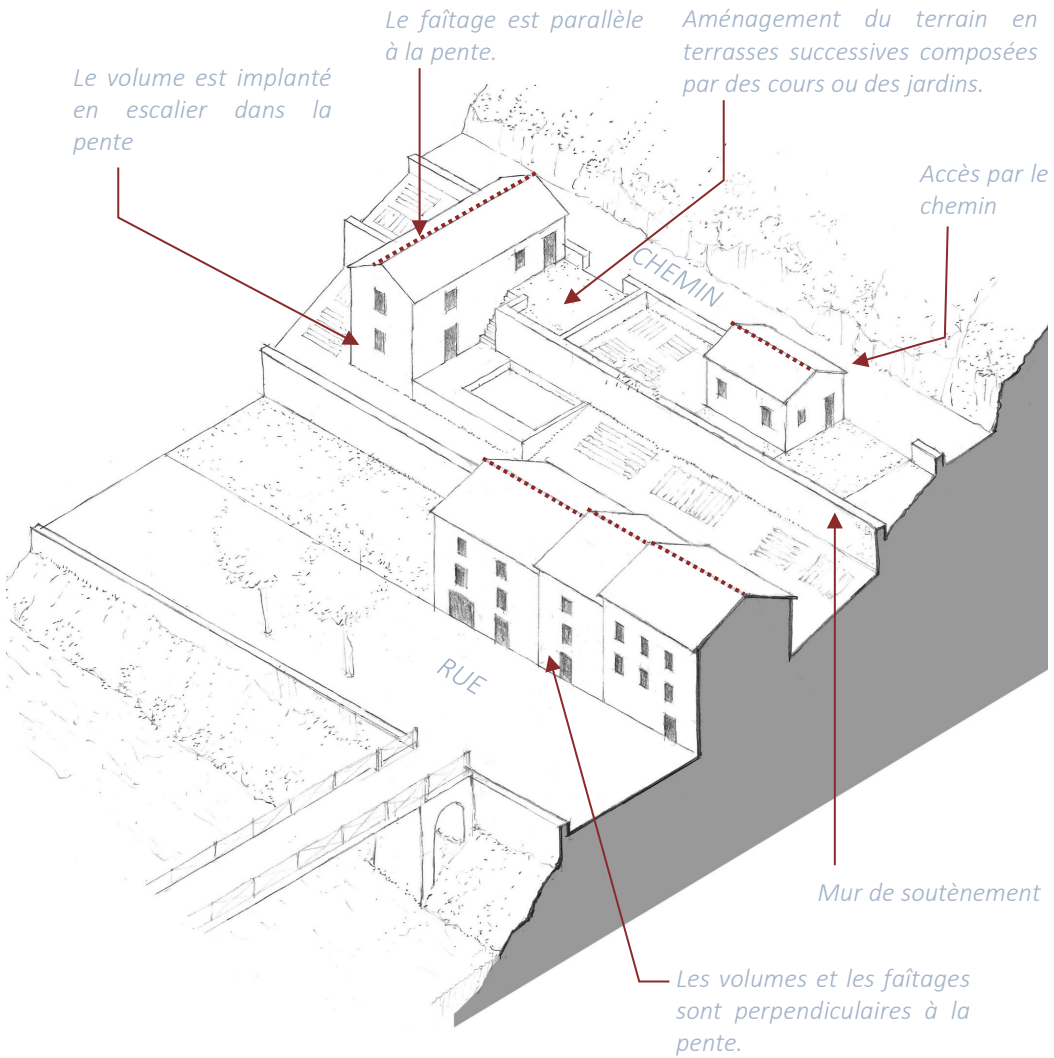
Objectifs

L'installation du village dans la pente s'est réalisée selon une série de règles : organiser les voiries suivant les courbes de niveaux ; encastrer les maisons dans la pente ; gérer les reliefs par des murs de soutènement.
L'implantation de nouvelles constructions en site pentu constitue un enjeu d'intégration du bâti dans la trame villageoise.

Préconisations

- **Construire dans la pente :** les constructions sont construites dans la pente, semi-enterrées afin de limiter autant que possible les déblais-remblais.
- **Implanter les constructions :** les volumes des constructions sont implantés soit perpendiculairement soit parallèlement aux courbes de niveau.
- **Positionner les accès véhicules :** les accès des véhicules sont au plus proche de la voie ou emprise publique pour limiter l'aménagement des chemins sur les parcelles en pente.
- **Aménager le jardin ou la cour :** le jardin ou la cour, sont aménagés en terrasses successives en privilégiant des murets de soutènement en pierre.

Illustrations



source : Atelier Lavigne

Comment aménager les cours et jardins ? Les piscines ?

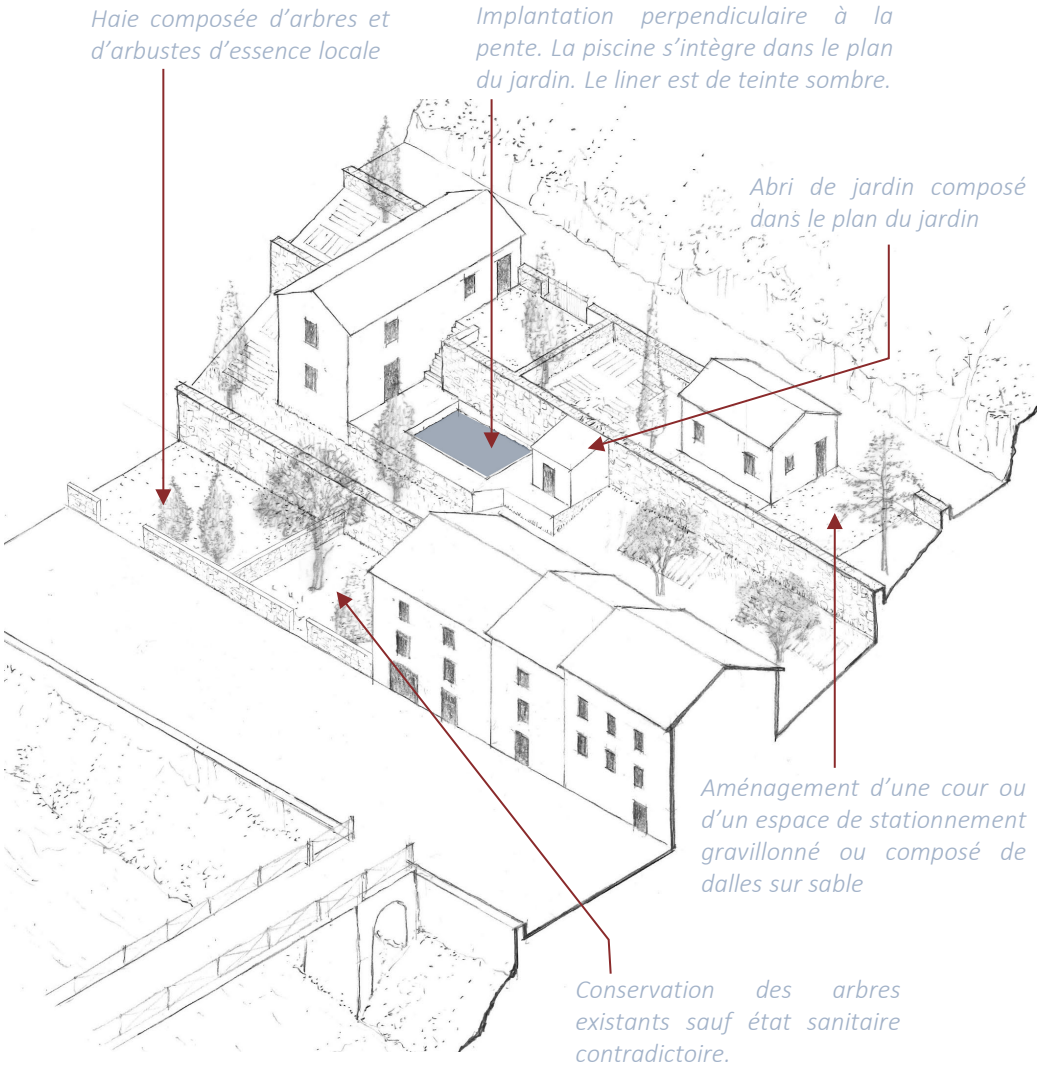
Objectifs

En continuité et à l'arrière des maisons sont situés des espaces de cours et de jardins. Ils participent ainsi du paysage du village et ont une valeur multiple en tant que lieu de vie, de paysage. La perméabilité des sols et les plantations dans ces espaces contribuent à la valeur environnementale du village. Les objectifs sont de les maintenir, leur permettre d'être entretenus, mais aussi aménagés et partiellement construits sous conditions.

Préconisations

- **Maintenir les continuités d'espaces libres plantés :** le maintien des continuités des espaces libres, plantés et participants à des îlots de fraîcheur.
- **Maintenir les sols perméables :** le sol est maintenu ou restitué dans son état d'espace végétalisé : terre, herbe, calade, circulations gravillonnées ou dallées sur sable. L'aménagement en parc de stationnement, le bétonnage ou le goudronnage des sols est à éviter.
- **Conserver et planter :** les haies aux essences locales sont maintenues et entretenues. Les nouvelles haies plantées sont composées de plusieurs essences adaptées.
- **Conserver et renouveler :** les arbres existants sont conservés, sauf état sanitaire contradictoire. Les essences plus adaptées au changement climatique sont à privilégier pour le renouvèlement des plantations.
- **Intégrer une extension de bâti ou une annexe :** l'extension mesurée des immeubles existants est construite en continuité de ceux-ci. La construction de dépendance à usage autre que l'habitation est composée dans le plan du jardin: abri de jardin, serre métallique, cabane à outils, treille, pergola ou tonnelle….
- **Intégrer une piscine :** les piscines non couvertes sont composées dans le plan du jardin, en relation avec le bâti et accompagnées d'un travail sur la végétation. La couleur du fond ou de liner est de teinte sombre. Les margelles et les plages sont choisies dans des matériaux de teinte «naturelle». Les équipements techniques sont totalement dissimulés, soit enfouis, soit installés dans une petite annexe.

Illustrations



source : Atelier Lavigne

Comment étendre un quartier?

Objectifs

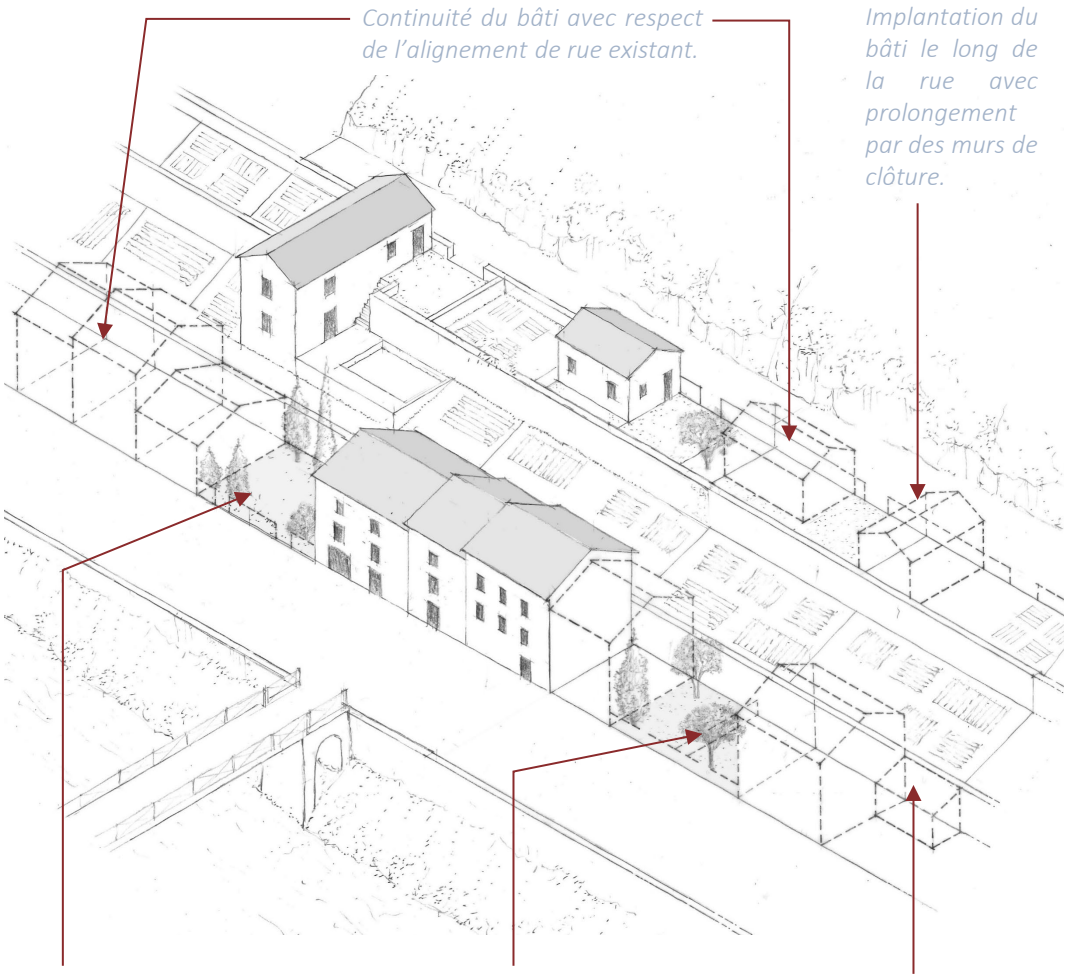
L'implantation du village est intimement liée à la ressource locale : eau, terre nourricière, axes de communication. La limitation de l'impact sur les terres agricoles implique des extensions mesurées, qui s'inscrivent dans la continuité des villages ou quartiers existants : rues, places, implantations des maisons. L'implantation de chaque unité bâtie forme la valeur d'ensemble.

Préconisations

❖ **L'extension d'un village se fonde sur la valeur des tissus bâtis existants. Elle se réalise dans la continuité des espaces déjà urbanisés, dont elle reprend les motifs :**

- ✓ la rue est formée par les bâtiments ou la continuité bâtie formée par les murs de clôture;
- ✓ les maisons s'implantent à l'alignement de l'espace public, et se prolongent par des murs et murets ;
- ✓ les jardins sont situés à l'arrière ou sur le côté de la construction suivant l'implantation par rapport à la voie ou emprise publique;
- ✓ la limite entre l'espace privé et l'espace public est organisée par un mur de clôture ou de soutènement.

Illustrations



source : Atelier Lavigne

Chapitre 3 :

Intégrer des ouvrages et constructions dans le grand paysage

- Comment construire un bâtiment agricole ?
- Comment intégrer ou créer un camping ?

Comment construire un bâtiment agricole ?

Objectifs

Les bâtiments agricoles sont appelés à se distinguer des autres constructions par leur architecture propre et les besoins techniques.

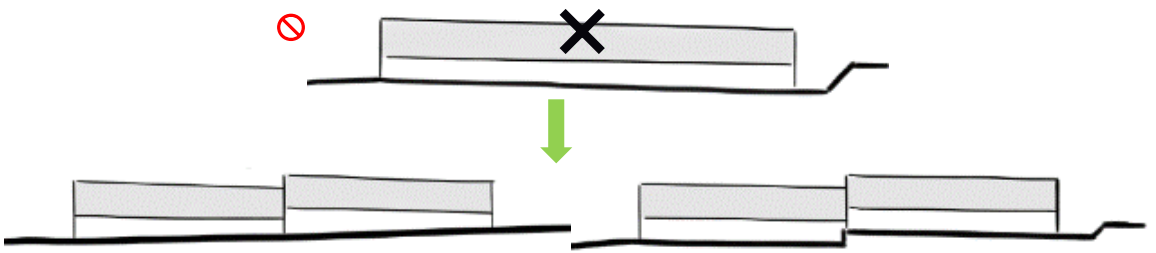
L'objectif du cahier de gestion est de promouvoir des réalisations de qualité afin d'accompagner le monument historique et l'ensemble de cohérence bâti et paysager qui l'accompagne.

Préconisations

- **Composer sur les parcelles :** les bâtiments agricoles sont rassemblés autant que possible en les ordonnant les uns par rapport aux autres et optimisant leur desserte par des cours communes plutôt que de longs accès
- **Proportionner le gabarit et volume :** les bâtiments sont découpés en plusieurs volumes combinés entre eux afin d'éviter les effets de masse.
- **Implantation et intégrer les volumes :** les volumes sont intégrés dans la pente et utilisent le relief existant de manière à limiter les terrassements et la création de plateforme.
- **Choisir les matériaux et les couleurs :** les matériaux privilégiés sont non brillants et non réfléchissants. **Les couleurs sont de teintes sombres.**
- **Accompagner les constructions :** afin d'intégrer les constructions, les arbres et plantations existantes sont autant que possible maintenues et entretenues. Des plantations d'accompagnement (haies, bosquets, arbres isolés…) sont à choisir dans les essences locales et adaptées.
- **Travailler sur une extension des bâtiments existants** permet de répondre aux besoins de place supplémentaire tout en économisant l'espace et en préservant les terres agricoles, à condition de s'inscrire en cohérence avec le contexte.
- **S'inscrire dans le prolongement de la volumétrie des bâtiments existants**
- **Conserver les mêmes formes de pentes**

Illustrations

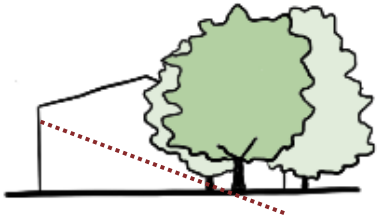
La volumétrie du bâtiment s'adapte au terrain. Il est scindé en deux volumes.



Au mieux, on épouse le terrain naturel
Sinon, on limite les déblais – remblais
On évite de trop décaisser

On préfère la décomposition en deux blocs

Utiliser les motifs de paysage les plus adaptés au besoin



Le bosquet masque le bâtiment et offre de l'ombre au bétail

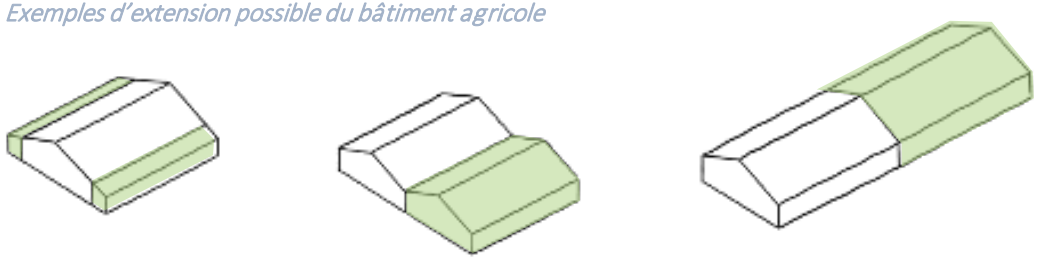


L'arbre unique casse la linéarité



La haie champêtre assoit le bâtiment dans le paysage

Exemples d'extension possible du bâtiment agricole



source : Guillaume DUHAMEL

Comment intégrer ou créer un camping ?

Objectifs

L'aménagement des campings ou aires naturelles répondent à des besoins du territoire.

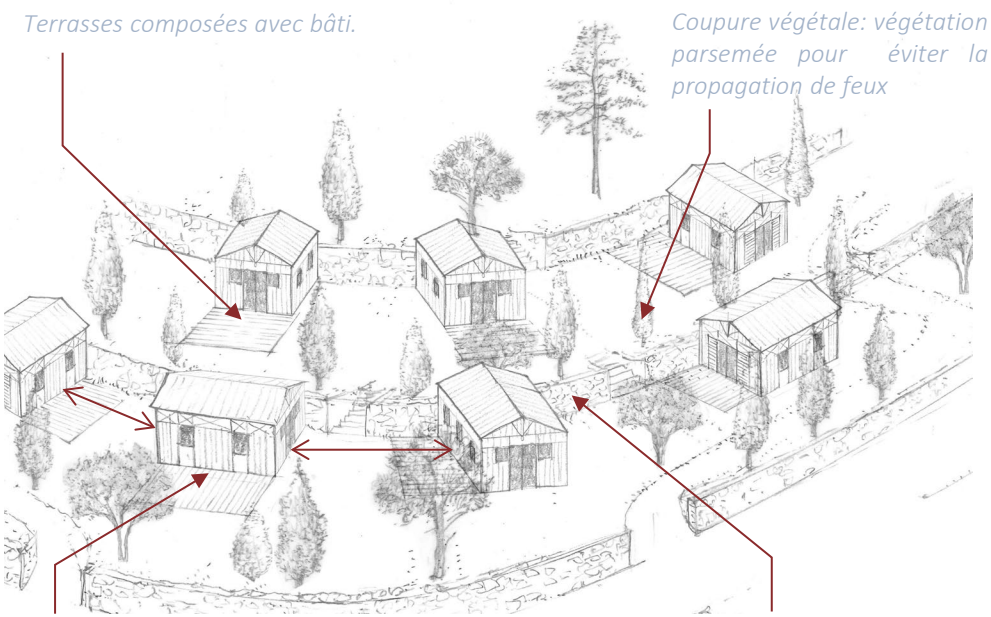
L'objectif est d'intégrer ces installations dans l'environnement du château pour en limiter l'impact visuel, adapter le programme et les constructions au contexte paysager et naturel, proposer un espace de qualité et innovant répondant aux enjeux de développement durable.

Préconisations

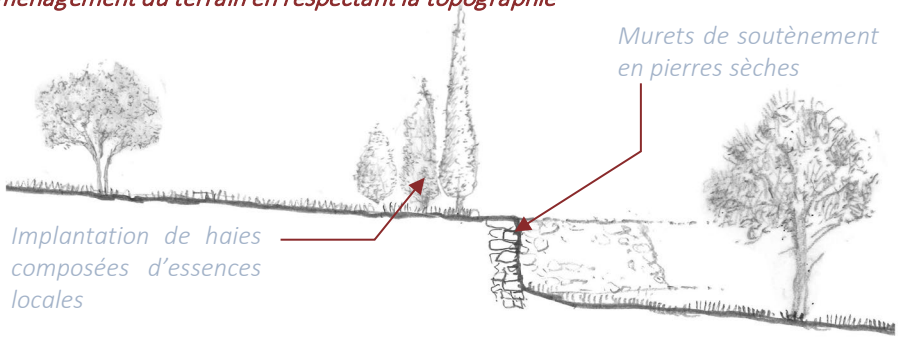
- **Définir un vrai projet d'aménagement :** Il est préférable de faire appel aux compétences de paysagistes et d'architectes.
- **Travailler la discrétion des nouveaux équipements :** les équipements perçus depuis les monuments ou dans les perspectives vers ceux-ci, sont intégrés dans le site.
- **Limiter l'impact dans le paysage :** les constructions privilégient des matériaux limitant l'impact visuel, des matériaux naturels et de préférence le bois.
- **Bien choisir les constructions :** les mobil-home et HLL standards sont à éviter. Un seul modèle de constructions est à privilégier pour éviter l'effet « catalogue ». Les constructions peuvent être étudiés avec une approche contemporaine et une innovation architecturale, faisant par exemple appel aux matériaux locaux, bois, aux toits en bois type bardeaux…
- **Définir le plan de composition des implantations :** la composition générale et les modes de groupement sont dessinés en alliant la présence des arbres, d'espaces d'agréments, et privilégiant les effets de ruelles, de hameaux ou de placettes pour éviter les implantations en batteries.
- **Former des coupures végétales :** la composition est étudiée pour cadrer des vues et des zones d'agrément. Les arbres et les haies employés sont adaptés au contexte (haies arbustives basses pour gestion des vis-à-vis…) et aux conditions climatiques.

Illustrations

Organisation du bâti avec le végétal



Aménagement du terrain en respectant la topographie



source : Atelier Lavigne

Chapitre 4 :

Aménager et mettre en valeur les espaces publics

- Quels sont les points d'étape pour aménager ?
- Quels sont les principes clés des aménagements ?

Quels sont les points d'étape pour aménager ?

Objectifs

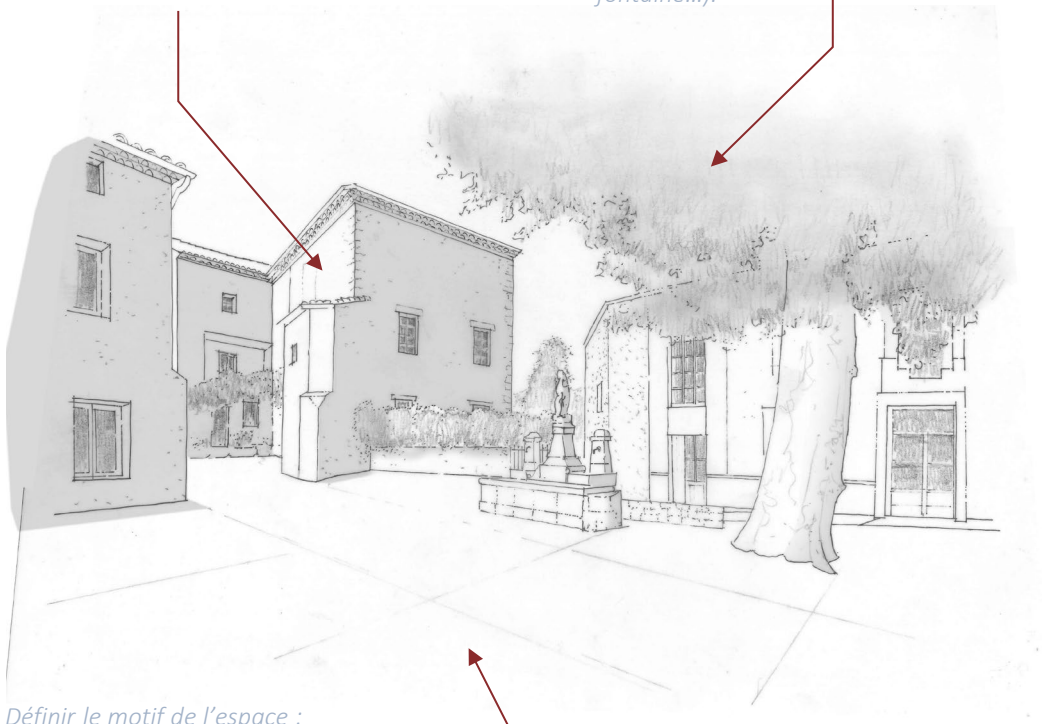
L'espace public est le lieu de la vie collective du village. Ses qualités sont déterminées par sa composition, son tracé, ses matériaux et les façades qui le bordent.

L'objectif est de veiller à trouver l'équilibre entre la valeur d'image et la valeur d'usage, en suivant une méthode de travail sensible.

Préconisations

- **Faire appel aux compétences indispensables :** une équipe de paysagistes et/ou d'architectes est à privilégier afin d'établir le projet. Le CAUE peut être consulter le cas échéant afin de poser les orientations du cahier des charges notamment.
- **Comprendre l'évolution de l'espace :** l'analyse historique et l'évolution de l'espace public sont étudiées afin d'identifier l'esprit du lieu et les témoins hérités.
- **Déterminer le motif de l'espace public :** l'identification du motif est indispensable afin d'adapter l'aménagement à celui-ci : une rue ? une ruelle ? une place ? un parvis ? un foirail ?...
- **Consulter les services de l'UDAP :** les services de l'UDAP sont consultés tout au long de la démarche et en amont du dépôt de permis d'aménager.
- **Conserver le caractère rural des espaces publics des villages :** les aménagements doivent rester simples et sobres en matériaux, en tracés, en composition.

Illustrations



Quels sont les principes clés des aménagements ?

Objectifs

Les objectifs sont d'inscrire les aménagements des espaces publics dans la démarche de mise en valeur du village et du parcours d'approche du château, en précisant les points devant faire l'objet d'un travail qualitatif et concerté. Cela pour affirmer les valeurs d'usage (accéder, circuler…) autant que les valeurs d'image. L'aménagement des espaces publics prend en compte les objectifs du développement durable.

Préconisations

❖ **Aménager durablement** : le choix des matériaux, leur mise en œuvre, l'intégration de plantations, le mode d'éclairage sobre en énergie répondent à des objectifs de développement durable.

❖ **Sur les sols :**

- ✓ privilégier les matériaux locaux autant que possible et éviter la démultiplication de matériaux (deux maximum),
- ✓ éviter la multiplication d'éléments verticaux, d'émergences ou de changements de niveaux,
- ✓ éviter de créer des revêtements étanches jusqu'aux pieds des façades (bande de 20 à 50 cm qui peut être plantée).

❖ **Sur l'eau dans l'espace public :**

- ✓ Restaurer le patrimoine lié à l'eau : fontaine, puits, lavoir…
- ✓ Multiplier des ouvrages qui participent de l'embellissement et du rafraichissement (ilots de fraicheur)
- ✓ Structurer les espaces avec les fils d'eau, caniveaux…

❖ **Sur les mobiliers et les panneaux :**

- ✓ proscrire les mobiliers au caractère trop urbain ou standardisés
- ✓ rassembler les informations et mutualiser les panneaux, selon la charte signalétique en cours de mise en place par le Parc Naturel Régional.

❖ **Sur les végétaux :**

- ✓ préserver les plantations existantes et penser leur renouvellement avec des essences adaptées au lieu et aux changements climatiques
- ✓ s'assurer de bonnes conditions de plantation, de sol et d'arrosage sur les premières années
- ✓ encourager la végétation des rues et ruelles, les fosses plantées en pieds de façades, les treilles…

Illustrations



Les ouvrages liés à l'eau (lavoir, fil d'eau…) participent au paysage des espaces publics. Exemples à Rouffiac -des -Corbières et Termes. Source : Atelier Lavigne

Chapitre 5 :

Encadrer les installations saisonnières et les équipements touristiques

- Comment aménager des lieux d'accueil touristiques ?
- Comment intégrer les parcs de stationnement ?
- Comment gérer les enseignes, pré-enseignes et la publicité ?
- Comment gérer les terrasses ?
- Comment encadrer les installations temporaires ?

Comment aménager les lieux d'accueil touristique ?

Objectifs

Les bâtiments d'accueil accompagnent la visite du château et du village.

L'objectif est d'encadrer leur intégration dans le village et/ou au pied du château et dans le paysage ainsi que leurs qualités urbaines et architecturales.

Préconisations

- **Privilégier les écritures architecturales intégrées**, en dialogue avec le lieu et le contexte.

- **Intégrer les équipements liés à l'accueil** tels que les points d'accueil, sanitaires, aires de services pour camping-car, locaux poubelles :
  - ✓ ils peuvent être intégrés dans les constructions existantes, dans un bâtiment du village, une maison…
  - ✓ En cas de construction, leur implantation et gabarit s'adaptent à la topographie. L'usage de matériaux clairs, brillants ou réfléchissants est interdit. Les matériaux et couleurs se réfèrent aux matériaux traditionnels du village (construction en pierre, pierre sèche). Les menuiseries sont peintes. La couverture est en tuile canal ou autre solution (toit terrasse) si cela permet une meilleure intégration à la topographie.

- **Aménager de façon simple** les lieux et espaces liés tels que les belvédères et espaces de découverte. Cf p.20 et 24.

Illustrations

REHABILITER



S'inscrire dans l'existant
Travail sur des détails contemporains (menuiseries, auvent discret...)
Traitement de sol de l'entrée

REHABILITER+ETENDRE



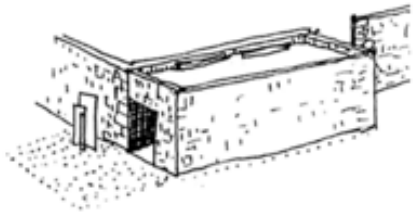
Possibilité d'étendre dans la continuité de l'existant (reprise de la morphologie et des lignes architecturales)
Traitement de sol de l'entrée

NOUVEAU BÂTIMENT DANS LA CONTINUITE DE L'EXISTANT



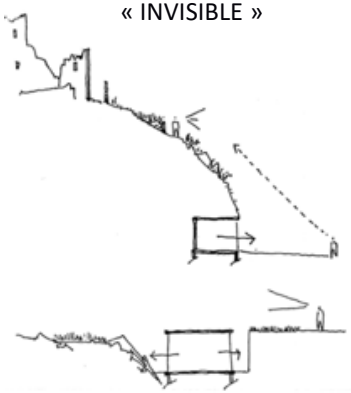
Créer un nouveau bâtiment "jumeau" dans la continuité du tissu existant.
Reprise du vocabulaire architectural de manière contemporaine.
Traitement de sol de l'entrée

NOUVEAU BÂTIMENT « MIMETIQUE »



Créer un nouveau bâtiment "mimétique" et "sur-mesure" : accolement à un mur d'enceinte par exemple.
En fonction du contexte.
Matérialité qualitative.
Travailler les détails (l'entrée, variation de modénature discrète...).
Aucun élement technique ne doit être visible.
Limiter les grandes ouvertures (éclairage zénital, cours anglaises...).
Traitement du sol de l'entrée.

NOUVEAU BÂTIMENT « INVISIBLE »



Créer un nouveau bâtiment "invisible": troglodyte ou enterré par exemple.
En fonction du contexte.
Implantation en fonction des vues.
Aucun élement technique ne doit être visible

source : Charte Pays Cathare, acte II

Comment intégrer les parcs de stationnement ?

Objectifs

Les aménagements sont définis de façon à améliorer la qualité pratique des lieux et à mettre en valeur les espaces d'accueil en lien avec le château.

Les objectifs sont d'inscrire les aménagements des parcs de stationnements dans la démarche de mise en valeur des abords du château, en précisant les points devant faire l'objet d'un travail qualitatif et concerté -cela pour affirmer les valeurs d'usage (accéder, circuler…) autant que les valeurs d'image- et de limiter le nombre de places en portant une réflexion sur l'offre de stationnement préexistante, pouvant être mutualisée (temporalités, jauges estimées…).

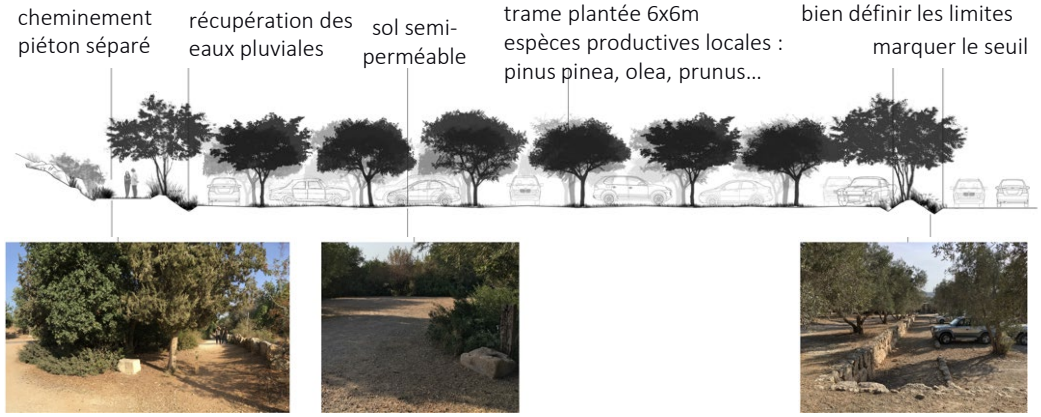
Préconisations

- **Faire appel à des compétences spécifiques :** un ou des paysagistes sont associés à tout projet. l'équipe d'étude de paysagistes pour tout projet .
- **Porter une vigilance très forte :** une vigilance doit être mise en place sur la visibilité du parc de stationnement depuis le monument et dans les perspectives vers celui-ci.
- **Composer le stationnement :** les petites unités sont à privilégier plutôt que de grands aplats de véhicules ou de camping-cars.
- **Choisir les matériaux de sol :** tout revêtement urbain ou imperméable est proscrit. L'usage de matériaux locaux est à privilégier dans une conception sobre et simple.
- **Aménager :** les marquages de places trop contrastés sont à éviter. Pour l'accès des camping-cars, gérer l'accès par une barrière simple.
- **Végétaliser les espaces :** autant que possible, il est recommandé de planter des arbres ainsi que des haies mixtes si les sols et le contexte le justifient.
- **Mener un travail fin sur le parcours entre le stationnement et le monument :** la standardisation et la démultiplication du mobilier ou des revêtements sont à éviter. Les matériaux et mobiliers sont sobres et simples. Les cheminements aux piétons sont aménagés en évitant les effets de monotonie.

Illustrations

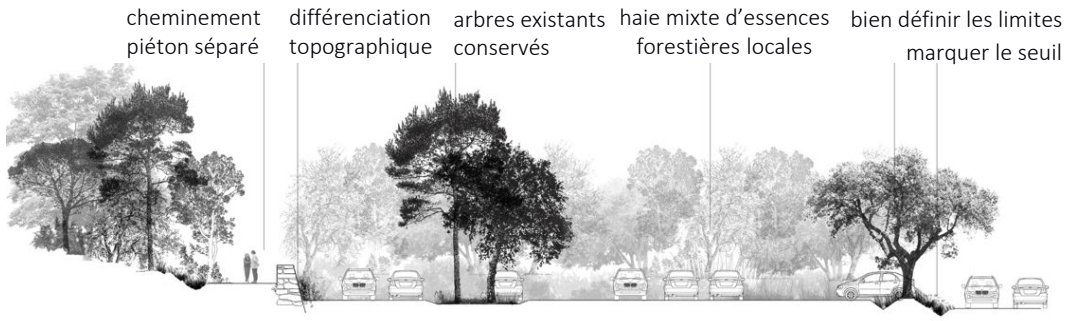
PRECONISATIONS SINGULIERES : les parkings aux abords de villages

Typologie agricole pour des parkings en limite de village. Une trame plantée régulière organise les stationnements. Les espèces et les techniques de plantation sont une célébration des savoir-faire-agricole locaux.



PRECONISATIONS SINGULIERES : les parkings au sein d'espaces « naturels »

Typologie « en poches » pour des parkings dans les espaces naturels. Les stationnements sont compartimentés et séparés par des haies et/ou des murets. Les arbres existants sont conservés, les espèces plantées sont forestières et locales.



source : Charte Pays Cathare, acte II

Comment gérer les enseignes, pré-enseignes et la publicité ?

Objectifs

Tout comme les devantures, les enseignes participent à la qualité du paysage des rues, ruelles et places.

L'objectif est de limiter et maitriser le nombre d'enseignes , encadrer leur qualité et leur implantation sur la devanture ou la façade de l'immeuble.

Préconisations

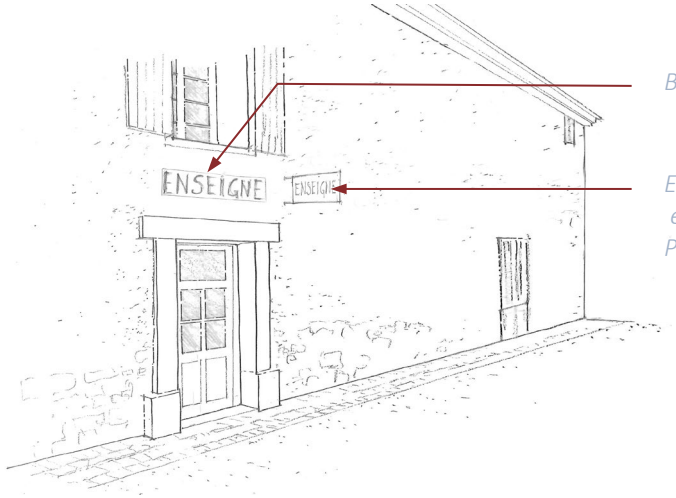
- **Les enseignes et la publicité sont gérées par le code de l'environnement.**

- **Pour rappel, la publicité est interdite dans les espaces protégés et périmètres délimités des abords.**

- **Créer des enseignes :** Une enseigne drapeau et une enseigne plaquée sont autorisées par commerce. Les enseignes sont :
  - ✓ Soit plaquées (à plat,) intégrées dans la composition de la devanture en applique, réalisées par peinture ou lettres et logos découpés.
  - ✓ Soit plaquées (à plat), en façade au-dessus de la baie commerciale ou de l'arcade, sous forme de lettres découpés, bandeaux en bois ou en métal peint, sans empiéter sur les éléments d'architecture et balcons du 1er étage.
  - ✓ Soit en drapeau sous forme d'une plaque en métal ou en bois découpé et peint de dimension maximale de 0,75m^2, en fonction de l'espace, sans empiéter sur les éléments d'architecture et balcons du 1er étage.

Illustrations

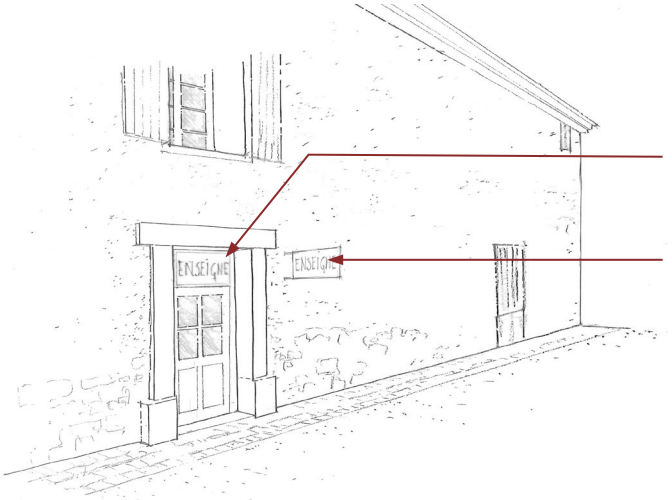
Enseigne implantée sur la façade



Bandeau avec enseigne

Enseigne en drapeau en fer forgé ou bois Perpendiculaire à la façade

Enseigne inscrite dans l'imposte de la porte



L'imposte vitrée de la menuiserie qui peut intégrer une enseigne

Enseigne en drapeau En fer forgé ou bois perpendiculaire à la façade

source : Atelier Lavigne

Comment gérer les terrasses ?

Objectifs

Les terrasses implantées sur l'espace public ou l'espace privé, participent à la qualité des espaces villageois et à leur animation.

L'objectif est d'encadrer cette qualité en appliquant quelques principes simples autour d'un projet d'ensemble.

Préconisations

- **Rappel de la réglementation :** l'implantation d'une terrasse sur l'espace public est soumise à une demande d'autorisation d'occupation du domaine public.
- **Rappel de la réglementation :** la publicité est interdite sur les mobiliers de terrasse.
- **Mettre en place un projet d'ensemble, pour cela :**
  - ✓ Tenir compte de l'environnement paysager et architectural du village et du château ,
  - ✓ Privilégier des sols perméables et peu impactant comme des platelages, du gravier sur les espaces privés,
  - ✓ Utiliser un seul modèle de mobilier par terrasse, de couleur ou matériaux « naturels » en harmonie avec la devanture et ses équipements,
  - ✓ Choisir des mobiliers de qualité et harmonisés avec le contexte dans lequel ils sont placés (tables, chaises, parasols, chevalets, porte-menus…)
  - ✓ Respecter la place et le déplacement du piéton et de la personne à mobilité réduite.

Illustrations



Mobilier sobre, assorti à la devanture et au contexte.

Pas d'entrave au cheminement piéton et des personnes à mobilité réduite

Comment accompagner l'intégration des installations temporaires ?

Objectifs

Les installations sont considérées temporaires à condition de ne pas être récurrentes et de durer moins de trois mois. Principalement utilisées en haute saison, elles sont ainsi très visibles par la grande majorité des visiteurs et participent ainsi de l'image et de la perception des monuments.

L'objectif est de poser quelques principes de base pour assurer leur intégration.

Préconisations

- Pour rappel les installations saisonnières sont encadrées par le « permis saisonnier ».
- Porter un regard global sur les installations temporaires pour s'assurer de la prise en compte des effets de cumuls.
- Garantir une intégration des installations en harmonie et en lien avec leur lieu d'accueil, éviter les effets de standardisation.
- Veiller à ce que les installations soient réversibles et n'altèrent pas les abords du château, les espaces villageois ou le paysage.

Illustrations



Termes source : Atelier Lavigne

Chapitre 6 :

Maintenir le caractère paysager et agricole écrin des monuments

- Comment gérer les compositions végétales héritées (haies, arbres…) ?
- Comment protéger le petit patrimoine bâti (murets, cabanes et abris, lavoirs…) ?

Comment gérer les compositions végétales héritées ?

Objectifs

Le paysage est caractérisé par des espaces agricoles structurés par des plantations de haies agricoles, des ripisylves, des arbres remarquables, et des ordonnances végétales d'ensemble alternant avec des espaces boisés qui structurent fortement le paysage rural.

L'objectif est de promouvoir ces qualités du paysage, dans le respect des motifs et caractères des lieux.

Préconisations

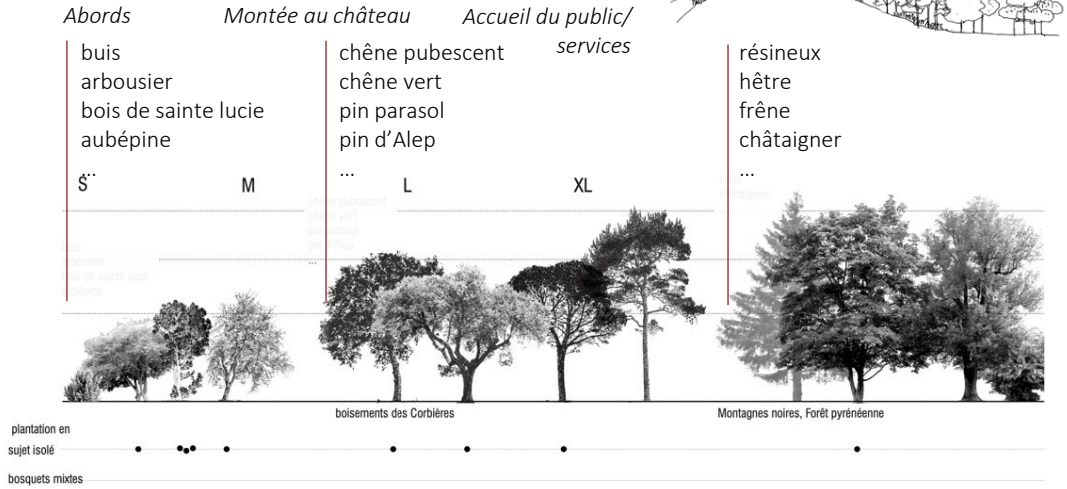
- **Gérer les plantations :** les plantations ornementales sont à éviter. Les essences adaptées au contexte historique et paysager, au sol, aux conditions climatiques et aux capacités effectives de gestion sont à privilégier.
- **Planter de manière mesurer :** les plantations sont à équilibrer et ajuster afin de conserver le caractère minéral des abords.

Illustrations

PRECONISATIONS SINGULIERES : adapter les types de plantations au contexte

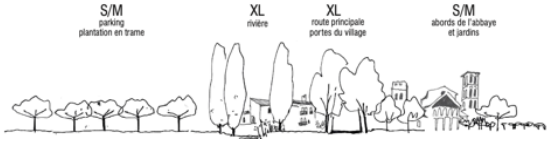
Des espèces forestières locales pour les châteaux et sites isolés

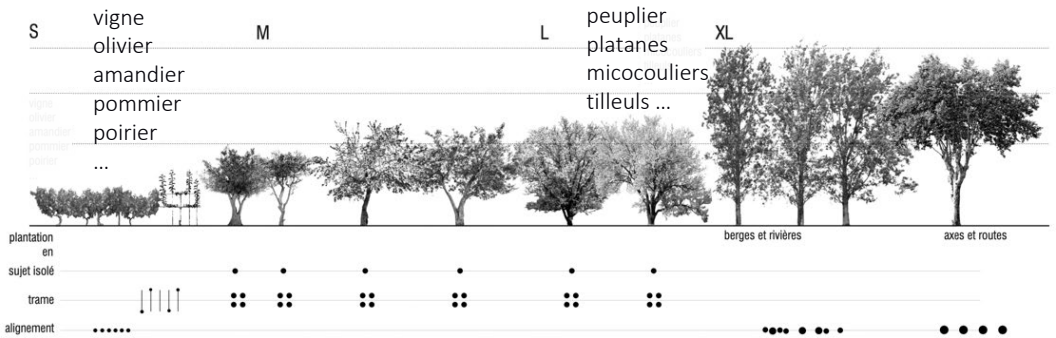




PRECONISATIONS SINGULIERES :
adapter les types de plantations au contexte

Des espèces productives naturalisées pour les abbayes et les centres villageois





source : Charte Pays Cathare, acte II

Comment protéger le petit patrimoine bâti ?

Objectifs

Le tissu villageois inclut des ouvrages, murs de soutènement, puits, lavoirs, fontaines, croix de chemin…dont l'intérêt architectural, outre la valeur historique et sociologique, renforce celles du paysage et des espaces publics.

Ils méritent d'être remarqués, protégés, conservés et valorisés dans les aménagements des espaces, routes et chemins.

Préconisations

- **Conserver les éléments du petit patrimoine :** les éléments intéressants, à valeur patrimoniale sont identifiés, protégés, entretenus et restaurés.

- **Restaurer les ouvrages :** les ouvrages en pierre, en maçonnerie, en ferronnerie ou en autres matériaux sont restaurés suivant les modalités du bâti.

- **Etablir un projet avec pour principes :**
  - ✓ La reconnaissance des particularités architecturales et constructives des éléments et édicules intéressants,
  - ✓ la définition des travaux de dégagement, restauration et mise en valeur conformément aux règles de l'art du bâti,
  - ✓ L'aménagement et la mise en valeur des espaces liés : espaces publics, routes et chemins …

Illustrations



Mur en pierre (Puilaurens). source : Atelier Lavigne



Lavoir à Rouffiac source : Atelier Lavigne



Lavoir Saint-André (Lastours). source : Fond maps



Murs de soutènement (Termes). source : Atelier Lavigne

Contacts et autres documents utiles

UDAP 11

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude
14 rue Basse
CS 40057 11890 Carcassonne
tel : 04 68 47 26 58
udap.aude@culture.gouv.fr

CAUE 11

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude
Maison de l'Architecture et de l'Environnement
28 avenue Claude Bernard
11000 Carcassonne
tel : 04 68 11 56 20
caue11@caue-lr.fr

PNR Corbières –Fenouillèdes

Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes
2, rue de la cave coopérative
11350 Tuchan
tel : 04 68 33 99 80
contact@corbieres-fenouilledes.fr

Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires à l'usage des services instructeurs et des porteurs de projets 2023

Guide méthodologique l'insertion paysagère des campings existants en site classé d Ministère de la Transition Ecologique, avec la FNHPA

Charte signature paysagère et architecturale des sites du réseau Pays Cathare Conseil

Signalétique villages Pays cathare Accompagnement des sites pilotes